

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 26 juin 2023

Date d'envoi : 26 juin 2023

Date d'affichage : 26 juin 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-2023
LUNDI 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absent : 1 – Sébastien MATHON

Absents ayant donné procuration : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

**OBJET : Cabinet médical – Modification du raccordement électrique –
Remboursement des frais**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 locaux dans l'ancienne Maison pour Tous (un local pour l'esthéticienne à l'étage et un cabinet médical en rez-de-chaussée), le branchement électrique et le disjoncteur du cabinet médical existant, occupé par le Docteur BEUCHON Laetitia, ont dû être repris afin de permettre le raccordement du local situé à l'étage. Madame BEUCHON a fait l'avance des frais engagés s'élevant à la somme de 356.40 €. Il convient de délibérer afin d'autoriser le remboursement de cette somme à Madame BEUCHON Laetitia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme de 356.40 € à Madame BEUCHON Laetitia.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Marie-France MARTIN



Le Maire,
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 01/07/23
et de sa publication le 01/07/23
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_07_03_25DE